

## Autorisation standard de photographie de personnes

Nous soussignés

demeurant

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

autorisons

Le photographe \_\_\_\_\_

à nous photographier, le

20\_\_

à

et à utiliser nos images.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise

Le photographe \_\_\_\_\_ agissant pour l'ADALPA

à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par

l'Association pour le Développement des Activités et Loisirs de Plein air de l'Aveyron (ADALPA)

ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 5 ans

intégralement ou par extraits, et notamment :

- Presse
- Livre
- Carte postale
- Exposition



## Autorisation standard de photographie de personnes

- Publicité sur tout type de support, dont la promotion touristique imprimée et virtuelle (Internet)
- Projection publique sur tout type de support
- Autres (à préciser)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à votre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Nous vous confirmons en tant que besoin que cette autorisation est donnée sans aucune contrepartie des utilisations et prestations précitées ce que nous reconnaissons expressément.  
En conséquence de quoi, nous nous reconnaissons être entièrement rempli de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.  
Par ailleurs, le photographe nous a proposé un fichier de l'image qui nous sera adressé par courriel

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à

le

en deux exemplaires et de bonne foi.